

4. BUTS DE L'ASSISTANCE DEMANDÉE

- M
- M
- M
- A

En

:

5. LIEU DU PROJET :

a. Le t- ?

- b
- o

De ?

b. L' :

- b
- g
- h

Sit :
:

6. JUSTIFICATION DU PROJET

a. ~~1000~~

b. ~~Mars~~

7. DESCRIPTION DE L'ASSISTANCE DEMANDÉE

1/ Informations spécifiques concernant le projet

De _____ à _____ :
Date :

9. PLAN DE TRAVAIL (activités spécifiques et calendrier inclus)

Activités

Calendrier (en mois)

b) ~~P~~
~~...~~

12. INSTITUTION(S) RESPONSABLE(S) DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

13. SIGNATURE AU NOM DU DEMANDEUR

Nom

Te

De

14. ANNEXES

– (~~...~~)

NOTE EXPLICATIVE SUR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

Notes générales pour les demandeurs :

Tous les champs du formulaire de demande d'assistance internationale doivent être remplis. Lorsqu'une information n'est pas disponible, indiquer « N/A ».

Le format du formulaire de demande ne peut être modifié.

	FORMULAIRE DE DEMANDE D'ASSISTANCE INTERNATIONALE	NOTE EXPLICATIVE
1.	DEMANDEUR	Sélectionner le cas correspondant a. b. ou c.
	a. Partie	Indiquer le nom de l'État Partie qui soumet la demande d'assistance internationale.
	b. Une partie à un conflit qui n'est pas Partie au Deuxième Protocole mais qui accepte et applique les dispositions du Deuxième Protocole	Indiquer le nom du demandeur et joindre une déclaration officielle ou un document officiel attestant que le demandeur, qui est partie au conflit, accepte et applique les dispositions du Deuxième Protocole conformément à l'article 3(2) du Deuxième Protocole.
	c. Requête conjointe de deux ou plusieurs demandeurs	Indiquer les noms de la/des Parties au Deuxième Protocole et/ou partie à un conflit qui n'est pas Partie au Deuxième Protocole mais qui accepte et applique les dispositions du Deuxième Protocole, et joindre une déclaration confirmant la coopération entre les demandeurs, ou à défaut, faire apparaître la signature de tous les demandeurs à la fin du formulaire.
2.	TITRE DU PROJET	Indiquer l'intitulé exact du projet. Le titre du projet doit être concis et refléter les activités prévues dans le cadre du projet.
3.	L'ACTIVITÉ VA BÉNÉFICIER	

- au(x) bien(s) culturel(s) inscrit(s) sur la Liste internationale des biens culturels sous protection renforcée

Cocher cette case si l'activité bénéficiera à un ou plusieurs bien(s) déjà inscrit(s) sur la Liste internationale des biens culturels sous protection renforcée. Est considéré comm (d)12.

	<p>Comité octroyant la protection renforcée et qui remplit les trois conditions visées à l'article 10 du Deuxième Protocole, à savoir un patrimoine culturel qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) revêt la plus haute importance pour l'humanité ; (b) est protégé par des mesures internes, juridiques et administratives, adéquates, qui reconnaissant sa valeur culturelle et historique exceptionnelle et qui garantissent le plus haut niveau de protection ; (c) n'est pas utilisé à des fins militaires ou pour protéger des sites militaires et faisant l'objet d'une déclaration spécifique (cf. déclaration de non-utilisation à des fins militaires figurant à l'Annexe I des Principes directeurs).
<p>- au(x) bien(s) culturel(s) inscrit(s) sur la Liste des biens culturels sous protection renforcée dans des cas exceptionnels</p>	<p>Cocher cette case si l'activité bénéficiera à un ou plusieurs bien(s) culturel(s) inscrit(s) sur la Liste internationale des biens culturels sous protection renforcée dans des cas exceptionnels. Est considéré comme faisant partie de cette catégorie, tout bien culturel, qui fait l'objet d'une demande d'inscription sur la Liste internationale des biens culturels sous protection renforcée, à condition que le Comité ait conclu que le bien ne satisfaisait pas aux critères énoncés à l'article 10(b) du Deuxième Protocole. Pour plus d'informations, se référer aux paragraphes 76 et 77 des Principes directeurs et voir l'article 11(8) du Deuxième Protocole.</p>
<p>- au(x) bien(s) culturel(s) inscrit(s) à titre provisoire sur la Liste des biens culturels sous protection renforcée en raison d'une situation d'urgence</p>	<p>Cocher cette case si l'activité bénéficiera à un ou plusieurs bien(s) culturel(s) inscrit(s) à titre provisoire sur la Liste internationale des biens culturels sous protection renforcée en raison d'une situation d'urgence. Est considéré comme faisant partie de cette catégorie tout bien culturel qui a fait l'objet d'une « Déclaration d'inclusion provisoire sur la Liste des biens culturels sous protection renforcée » et qui satisfait les conditions de l'article 10(a) et 10(c) évoqués précédemment. Pour plus d'informations, se référer au paragraphe 78 des Principes directeurs et à l'article 11(9) du Deuxième Protocole.</p>

- autres (veuillez décrire le bien culturel relatif à la demande)

Cocher cette case s'il s'agit par exemple d'un bien culturel inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, d'un bien culturel figurant sur les listes indicatives de

		<p><i>assistance administrative pour le retour des biens culturels déplacés, envoi d'experts qualifiés pour la conservation ou la restauration du/des bien(s) culturel(s) endommagés).</i> Pour plus d'exemples, se référer au paragraphe 154 des Principes directeurs, et à l'Annexe III des Principes directeurs.</p>
--	--	---

- Autres mesures

Toute autre

	<p>- régionale, concernant les autres États d'une même région</p> <p>- internationale, concernant des États de différentes régions</p> <p>Si l'activité est régionale ou internationale, veuillez indiquer les pays qui participeront à l'activité/en bénéficieront :</p>	<p>possible les groupes cibles et les bénéficiaires directs et indirects du projet (<i>ex : institutions, professionnels avec mention de leur(s) domaine(s) de spécialisation</i>).</p>
<p>6.</p>	<p>JUSTIFICATION DU PROJET</p>	
	<p>a. Informations générales sur le besoin d'assistance</p>	<p>Exposer ici le contexte de la demande, les défis rencontrés pour la sauvegarde du/des bien(s) culturel(s) concernés et/ou pour la mise en œuvre des mesures de sauvegarde. Cela doit comprendre, le cas échéant, le degré d'urgence des activités à entreprendre s'il y a lieu. Donner des détails, en 2 pages maximum, d'une menace avérée ou potentielle pour le(s) bien(s) culturel(s) concerné(s) en vue de lutter contre les effets prévisibles d'un conflit armé.</p> <p>Si la demande d'assistance internationale concerne un/des bien(s) sous protection renforcée ou vise à appuyer une demande d'octroi de la protection renforcée, veuillez expliciter les mesures qui doivent être prises pour satisfaire aux exigences de l'article 10(b) (mesures internes, juridiques et administratives adéquates qui reconnaissent la valeur culturelle et historique exceptionnelle et qui garantissent le plus haut niveau de protection). Veuillez également préciser, s'il y a lieu de le faire, la décision d'octroi de la protection renforcée au(x) bien(s) culturel(s) concerné(s).</p>

b.

		<p>et conserver ce(s) bien(s) s'ils ont été endommagés dans des circonstances liées à un conflit, ou assurer le retour des biens culturels qui ont été déplacés.</p> <p>Il peut également s'agir de mesures internes, juridiques et administratives reconnaissant la valeur culturelle et historique exceptionnelle du/des bien(s) concerné(s).</p>
7.	DESCRIPTION DE L'ASSISTANCE DEMANDÉE	
	<i>1/ Informations spécifiques sur le projet</i>	<p>Indiquer dans cette rubrique la durée totale du projet. Détailler également, la méthodologie adoptée, le(s) objectif(s) du projet, les différentes phases de sa mise en œuvre, les acteurs impliqués (<i>ex : institutions nationales, représentants des forces armées, professionnels du patrimoine</i>), ainsi que la stratégie visant à garantir la durabilité et le rayonnement de ce projet.</p>

2/ Informations scientifiques et techniques concernant le travail à entreprendre

Préciser les démarches scientifiques et autres informations techniques qui seront employées pour la bonne mise en œuvre du projet (*ex*

	<i>demandeur(s) sont chargés de l'organisation de l'atelier de formation et de l'organisation d'un atelier de restitution auprès des institutions nationales et pouvoirs décisionnels).</i>
<p><i>5/ Informations concernant la (les) Partie(s) ayant déjà déclaré sa (leur) volonté et capacité à fournir une assistance internationale ou qui pourrai(en)t le souhaiter et en avoir la capacité</i></p>	<p><i>Ne remplir cette rubrique que dans le cadre d'une assistance technique accordée par la/les Partie(s) par l'intermédiaire du Comité (voir article 32(4) du Deuxième Protocole).</i></p> <p>Indiquer toute information concernant l'engagement et la capacité de la/les Partie(s) fournissant ou pouvant fournir une assistance technique. Par exemple, préciser si la/les Partie(s) ont émis une déclaration officielle ou s'il y a eu un échange de lettre informant de l'engagement de la/les Partie(s) pour assister le(s) demandeur(s). Démontrer ici dans quelle mesure la/les Partie(s) dispose des ressources financières, humaines et techniques suffisantes pour honorer son engagement.</p>

6/ Information concernant une éventuelle demande ou un éventuel projet de demande pour le même bien auprès de l'UNESCO, ou toute autre organisation internationale, État ou entité privée

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Moyens de vérification</i>

10.

ainsi que le montant total du projet. Préciser également le montant unitaire pour chaque poste de dépense lorsque cela est demandé.

i. Organisation

Les postes de cette rubrique pourraient inclure le coût du lieu de réunion, les frais de bureau, l'assistance de secrétariat, la traduction, l'interprétation simultanée, l'équipement audiovisuel ou d'autres dépenses d'organisation nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet.

12. INSTITUTION(S) RESPONSABLE(S) DE LA MISE EN